l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour anticiper des problèmes techniques qui ne pourraient être résolus à compter de 2022, nous vous recommandons d'avoir un lecteur de cartes (boîtier) CPx et Vitale compatible au standard PC/SC (nb : cette évolution recommandée n'a pas d'impact sur le fonctionnement du poste de travail du PS, sur la facturation SESAM-Vitale, ni sur la perception du FAMI).
Pour plus d'informations, cliquez ici

FAMI 2021 – rappel des indicateurs

Bonjour,

En prévision de la prochaine campagne de déclaration des indicateurs 2021 pour le versement du FAMI (forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet professionnel) en 2022, nous vous informons que les indicateurs suivants seront à déclarer sous ameli pro au titre de 2021 :

- L'indicateur 1 « Disposer d'un logiciel métier compatible DMP » ;
- L'indicateur 5 « disposer d'une messagerie sécurisée de santé » si celui-ci n'est pas pré-rempli ;
- L'indicateur complémentaire optionnel « implication dans une démarche de prise en charge coordonnée des patients ».

L'indicateur 2 « disposer a minima, de la version 1.40 addendum 7 du cahier des charges SESAM-Vitale intégrant les avenants Tiers Payant ALD-MATERNITE et Suivi des factures TP (RSP 580) », l'indicateur 3 « utiliser la solution Scor » et l'indicateur 4 « atteindre un taux de FSE supérieur ou égal à 70% » seront automatiquement mesurés par l'Assurance Maladie.

Pour rappel, à compter de 2021, seules les messageries inscrites dans l'annuaire MSSanté permettront de valider l'indicateur 5 du FAMI.

Pour les utilisateurs d'APICRYPT, seule la version 2 ouverte avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance MSSanté » est prise en compte pour valider l'indicateur. Une campagne d'accompagnement des professionnels de santé par les CIS est prévue pour faciliter le passage à la nouvelle version d'Apicrypt.

Exceptionnellement, afin de prendre en compte les évolutions intervenues sur les indicateurs 2 et 5, vous disposez jusqu'au 31 janvier 2022 pour mettre à jour vos équipements.

Pour consulter le guide méthodologique du FAMI au titre de 2021, cliquez ici

Restant à votre disposition pour toute précision,

Cordialement,
Votre conseiller de l'Assurance Maladie